

FICHE D'INFORMATION

(Fiche

fournie sur demande uniquement pour les utilisateurs professionnels)

Note importante: Les meules abrasives sont considérées comme des « articles » par Reg. 1907/2006/CE (REACH). Par conséquent, la rédaction de la FDS est réalisée par DISCOTELSISAL sur une base volontaire, afin de fournir à ses clients des informations sur l'utilisation, la manipulation et l'élimination en toute sécurité de ce produit. De ce fait, tous les points de la fiche de sécurité ne sont pas complets.

SECTION 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE**1.1 IDENTIFICATION DU PRODUIT**

Gamme de produits: NWF ROUES À LAMELLES ABRASIVES SCOTCH BRITE OXYDE D'ALUMINIUM
Nom commercial: FW-SB A

Type de classement : Article

1.2 UTILISATION DU PRODUIT

Utilisations identifiées : Produit abrasif réservé à un usage professionnel

1.3 IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Entreprise: DISCOTELSISAL Srl
Adresse: VIALE LOMBARDIA, 401 - 20861 BRUGHERIO (MB) - ITALIE
Téléphone: +39 039 83798.1
Fax: +39 039 2840125
E-mail: sales@discotelsisal.it

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1 IDENTIFICATION DU PRODUIT**

Les meules abrasives, n'étant pas un mélange, sont exclues de la liste des substances classées dangereuses telle que définie par le Règlement 1272/2008/CE (CLP).

2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

Étiquetage conforme au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger : aucun

Avertissements: aucun

Indications de danger : aucun

Conseils de prudence: aucun

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Le produit contient les ingrédients suivants :

Minéral d'oxyde d'aluminium

Fibres de nylon

Résines durcies

Tube de bakélite

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS**4.1 DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS**

Applicable si des meules abrasives sont utilisées sur les machines.

Inhalation: Déplacez la personne à l'air frais. Consultez un médecin si les symptômes persistent.

Lentilles de contact: Retirer du lieu d'exposition et rincer les yeux avec de l'eau. Consultez un médecin si les symptômes persistent.

Contact avec la peau: Lavez la zone affectée avec de l'eau et du savon. Consultez un médecin si les symptômes persistent.

Ingestion: Aucun effet dangereux sur la santé n'est connu.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 MOYENS D'EXTINCTION

Approprié: eau, mousse, sable, poussière ou CO2 selon les matériaux à proximité.

5.2 RISQUES PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Le produit n'est pas inflammable. En cas d'incendie, des fumées toxiques peuvent être dégagées.

SECTION 6 : MESURES DE CONTAMINATION ACCIDENTELLE

N'est pas applicable

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Suivez les instructions des fabricants de machines et les réglementations nationales. Conserver dans un endroit sec et sûr. Faites attention à ne pas laisser tomber le produit sur le sol. L'humidité, ainsi que la déformation due à des contraintes élevées, peuvent entraîner une insuffisance du produit. Si le produit a été mouillé ou immergé, ne l'utilisez pas, même une fois complètement sec. Conservez le produit pendant au moins 24 heures à des températures modérées inférieures à 40°C = 104° Fahrenheit

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Respectez la vitesse de rotation maximale (RPM) indiquée sur les roues. Avant le traitement, il est recommandé de procéder à une évaluation des risques et d'utiliser un équipement de protection individuelle en conséquence.

8.1 Doter les salles de ponçage, de meulage ou de traitement de systèmes de ventilation adéquats. Assurer une ventilation adéquate pour contrôler les concentrations de poussières, de fumées ou de particules en dessous des limites d'exposition recommandées. Utiliser une ventilation générale par dilution et/ou des systèmes de ventilation locaux pour contrôler l'exposition à l'air et/ou pour contrôler la poussière, les fumées ou les particules en suspension dans l'air. Si la ventilation n'est pas adéquate,

Remarques : des poussières/fumées dangereuses provenant de la pièce sur laquelle on travaille peuvent être produites lors du ponçage et/ou de l'usinage. Les réglementations nationales relatives aux valeurs limites d'exposition aux poussières doivent être prises en considération.

8.2 Contrôles d'exposition

8.2.1 Contrôles de l'exposition professionnelle

8.2.1.1 Protection respiratoire : Utiliser des appareils de protection respiratoire (le type dépend du processus spécifique et du matériau traité)

8.2.1.2 Protection des mains : porter des gants de protection (le type dépend du processus spécifique et du matériau traité)

8.2.1.3 Protection des yeux : porter des lunettes de protection ou une visière (le type dépend du processus spécifique et du matériau traité)

8.2.1.4 Protection auditive : Portez des protections auditives (le type dépend du processus spécifique et du matériau traité)

8.2.1.4 Protection du corps : porter des vêtements de protection (le type dépend du processus spécifique et du matériau traité)

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1	État physique	Solide
9.2	Couleur	Bordeaux
9.3	Température d'auto-combustion	N'est pas applicable
9.4	Point d'éclair	N'est pas applicable
9.5	Limites d'inflammabilité - LIE	N'est pas applicable
9.6	Limites d'inflammabilité - UEL	N'est pas applicable
9.7	Point d'ébullition	N'est pas applicable
9.8	Densité	N'est pas applicable
9.9	Densité de vapeur	N'est pas applicable
9.10	La pression de vapeur	N'est pas applicable
9.11	Densité spécifique	Pas de données disponibles

9.12	pH	N'est pas applicable
9.13	Point de fusion	N'est pas applicable
9.14	solubilité dans l'eau	N'est pas applicable
9h15	Taux d'évaporation	N'est pas applicable
9.16	Koe - Coeff. oct./eau. Cloison	N'est pas applicable
9.17	Viscosité	N'est pas applicable

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 LA STABILITÉ

Écurie Les meules abrasives sont stables lorsqu'elles sont manipulées ou stockées correctement.

10.2 RÉACTIVITÉ

10.3	Conditions à éviter :	Aucune note
10.4	Matériaux à éviter:	Aucune note
		Dans les conditions d'utilisation recommandées, aucun produit de décomposition dangereux n'est attendu.
10.5	Produits de décomposition dangereux:	Des produits de décomposition dangereux peuvent survenir à la suite d'une oxydation, d'un chauffage, d'une mauvaise utilisation ou d'une réaction avec un autre matériau.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucun effet toxique connu en cas d'inhalation ou de contact avec les yeux ou la peau. Voir également le paragraphe 8.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1	Écotoxicité :	N'est pas applicable
12.2	Mobilité:	N'est pas applicable
12.3	Persistance et dégradabilité:	N'est pas applicable
12.4	Potentiel biologique cumulatif :	N'est pas applicable
12,5	Autres effets dangereux :	N'est pas applicable

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 PRODUIT

S'il n'est pas utilisé, respectez les réglementations nationales et régionales et éliminez-le comme déchet spécial non dangereux. Après utilisation, les meules abrasives peuvent avoir été contaminées par des substances dangereuses (particules ou agents de refroidissement) et doivent être éliminées conformément aux réglementations nationales et régionales en tant que déchet spécial et évaluées comme dangereuses.

13.2 EMBALLAGE

Respectez les réglementations nationales et régionales.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Matériel non dangereux pour le transport. Le produit n'est pas soumis aux dispositions de la législation en vigueur sur le transport des marchandises dangereuses par route (ADR), ferroviaire (RID), maritime (Code IMDG) et aérien (IATA).

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Il n'y a pas d'exigences spécifiques en matière d'étiquetage selon les directives européennes.

Substances extrêmement non occupantes (SVHC) candidates à l'autorisation au titre du Règlement CE n°1907/2006 (REACH article 59)	aucun
Substances soumises à des procédures d'autorisation conformément au règlement CE n° 1907/2006 (REACH Annexe XIV)	aucun

Restrictions conformément au Règlement CE n°1907/2006 (REACH annexe XVII) aucun

Restrictions applicables selon la Directive 2012/18/UE (SEVESO III) aucun

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les informations ci-dessus sont basées sur l'état des connaissances actuelles et ne constituent aucune garantie sur l'état du produit. Les informations ne font partie d'aucun accord contractuel. Il est de votre responsabilité de vous conformer aux lois et réglementations en vigueur.

Principales références bibliographiques et sources de données : - Règlement CE n° 1272/2008 (CLP) (et modifications et ajustements ultérieurs) - Règlement CE n° 1907/2006 (REACH) (et modifications et ajustements ultérieurs) - Fiches de données de sécurité des matières premières Fournisseurs